

Lettre d'information CGT-ONERA : avril 2021

Une crise sanitaire 2020 qui perdure en 2021...un lien social à maintenir

Depuis maintenant **un peu plus d'un an**, la CGT de l'ONERA reste mobilisée et à votre écoute pour mieux vous accompagner au quotidien. En 2020, après un premier courrier commun CGT/CFE-CGC le [15 mars 2020](#), nous écrivions au Président le [21 mars 2020](#) pour demander la mise en place de mesures d'urgence et de mesures sociales face à l'instauration du premier confinement.

Dans un souci de conserver le lien social, la CGT écrivait à nouveau en août 2020, pour demander la « diffusion par messagerie de tracts syndicaux ». Sans succès.

Cela ne nous a pas empêché d'organiser des assemblées générales du personnel entre 2 confinements en [septembre 2020](#) pour vous consulter sur les projets d'accord. Nous l'avons fait dans certains centres, où nous étions en droit de le faire, c'est-à-dire ceux où la majorité représentative était atteinte.

Nous avons aussi mis en place très tôt des sondages pour négocier ces accords et celui portant sur le télétravail ([mai 2020](#)), et pour recueillir vos avis ([septembre 2020](#)). Vous avez répondu massivement, merci encore à vous !

Avril 2021 : la possibilité (enfin) de communiquer par mail auprès de vous tous !

Près de 8 mois après la demande de la CGT, la Direction vient enfin d'autoriser les syndicats représentatifs à **communiquer par mail 1 fois par mois** auprès de l'ensemble des salariés **sur la mise à jour des communications sur leurs sites web et sur [lefilonera](#)**, et pour le moment **pendant la crise sanitaire uniquement...**

Quand on sait que le CNES et l'IRSN bénéficient de telles dispositions permanentes depuis plusieurs années, cela laisse rêveur. De quoi ont-ils peur ?

Vous pouvez aussi, depuis peu, consulter l'ensemble des comptes rendus des réunions des CSE, CSSCT et RP sur l'intranet ONERA : https://iris.onera.net/PV_IRP/

6 avril 2021 : Sondage CFE-CGC / CGT sur le temps de travail, participez !

Merci de prendre **5 à 10 min pour répondre à ce sondage** préparé par la CGT et la CFE-CGC le [6 avril 2021](#) :

Lien sondage : <https://www.askabox.fr/repondre.php?s=407394&r=SPREAaA5aG2q>

Une restitution des résultats vous sera faite, après analyse des réponses.

La CGT et la CFE-CGC s'appuieront sur vos réponses, base des négociations à venir.

Déjà plus de 160 réponses à mi-avril, c'est bien mais il faut continuer...

Votre réponse est souhaitée avant le 30 avril 2021, faites-vous entendre !

Mars 2021 : Congés CPA 2020 à solder impérativement avant le 31 mai !

Vous êtes nombreux à avoir sollicité la CGT sur ce sujet du respect de l'accord 2020 portant sur le CET et le télétravail. Il convient de rappeler que cet accord n'a pas été signé par la CGT, et pour cause : perte de la semaine de Noël, baisse du plafond du nombre de jours de CET, et télétravail toujours inopérant...pour combien de temps ?

La CGT a écrit le [4 mars 2021](#) pour demander la possibilité de dépôt de jours de CPA 2020 sur le CET avant le 31 mai. Réponse inflexible de la Direction, c'est non !

Sur l'impossibilité de déposer des CPA 2020 avant le 31 mai sur le CET, la Direction reste ferme dans sa réponse du 23 avril 2021 en indiquant que « *la date de placement des jours de congés sur le CET n'a pas été modifiée au cours de la négociation et reste prévue une fois par an, au mois de décembre* ».

Tout au plus, il est ajouté comme un rappel que « *comme les années précédentes, les reports au-delà du 31 mai 2021 restent possibles dès lors qu'ils sont motivés par la hiérarchie* ».

Malgré plusieurs courriers intersyndicaux (dont le dernier du [24 mars 2021](#) de la CGT/CFE-CGC) et de syndicats, la réponse de la Direction reste inflexible !

Rien de changé donc, les CPA 2020 ne sont pas déposables sur le CET !

Pour l'an prochain, ce sera donc à nous d'anticiper et de ne pas oublier dans nos demandes en décembre 2021 de déposer des CPA 2021 (5 + les jours d'ancienneté max) sur notre CET pour ne pas nous retrouver dans la même situation en mai 2022 ! Quelle souplesse !

Ainsi, la CGT vous conseille de placer par précaution le maximum de jours de CPA auquel vous avez droit en décembre 2021, de manière à conserver toute latitude sur l'utilisation de vos CPA 2021 d'ici le 31 mai 2022.

Février/Avril 2021 : Impact de la fermeture des écoles (Télétravail, CPX ou CPA ?)

Dès le 23 février 2021, le Secrétaire CGT du CSE du Fauga-Mauzac écrivait à la DRH que « **Le gouvernement s'est engagé à apporter des solutions aux parents n'ayant pas d'autre choix que de s'arrêter de travailler pour garder leurs enfants en raison de la fermeture de leur crèche, école ou collège, ou encore lorsque leurs enfants sont identifiés cas-contact de personnes infectées par la COVID 19.** ».

Mais l'Etablissement Public ONERA n'entre dans aucun dispositif prévu par le gouvernement (ASA pour les fonctionnaires et chômage partiel pour les salariés du privé).

Ainsi, la Direction a fait un geste envers les salariés devant se rendre sur site, en octroyant 7 jours de CPX : « *Les salariés pourront poser deux jours d'absence rémunérée pour "enfant malade". L'absence pourra être prolongée par des jours d'absence rémunérée exceptionnelle (CPX), dans la limite de 5 jours par mois.* ».

Pour les salariés qui peuvent être en télétravail, ils doivent s'arranger de la situation qui s'est aggravée avec la fermeture de toutes les écoles. **Egalité, vous avez dit égalité ?**

Avril 2021 : Projet d'accord salarial

Comme demandé par la CGT depuis [janvier 2021](#), la Direction intègre enfin l'effet du rachat de la semaine de Noël pour les minima dans son projet d'accord de la politique salariale 2021 pour un coût de 0,12%.

Par contre, les mesures salariales pérennes du COP (2% depuis 2017) ont été cette année rabotées à 1,6%, reprenant déjà ainsi une partie de l'augmentation versée au 1^{er} janvier 2021 au titre de la semaine de Noël! Les 0,4% restant ont cependant été conservés par la Direction sous forme d'une prime « COVID » uniforme (demande CGT de l'uniformité), par définition non pérenne, de 200 € pour tous.

La CGT regrette le manque d'Augmentations Générales, qui relève plus du dogme qu'autre chose, vu les faibles montants à distribuer en 2021.

La CGT note cependant que la Direction apporte des réponses à nos demandes sur :

- la revalorisation du plancher de la prime semestrielle et des minima (revalorisation prime d'ancienneté) (3,5 %) ;
- la revalorisation de la part patronale dans la mutuelle qui sera de 1% en 2021 (si signature de l'accord) ;
- un plancher d'augmentation individuelle (25 € cadres et 15 € non-cadres) ;
- une mesure catégorielle supplémentaire de 15 € pour les "personnels de sécurité" (ASI) ;

Pour info, la prime "COVID" est l'interprétation de la Direction de demandes des OS, dont la première a été à l'initiative de la CGT. Cela lui permet de tenir l'engagement du COP en 2021, ce que, d'après elle, peu d'EPICs auraient obtenu cette année.

La CGT a demandé la récupération d'un jour de RTT pour récupérer ces 0,4% perdus à compter de janvier 2022. La Direction a répondu que « *cela n'allait pas dans le sens de l'histoire !* ».

Pour ce qui est de la CGT, nous n'avons pas la même conception du sens de l'histoire...Après avoir perdu les 5 jours de la semaine de Noël en « échange » de 2% (abondés à 25%), la réversibilité ne serait pas vraie !

Les syndiqués de la CGT seront consultés sur la signature de cet accord, avant la date limite fixée au 7 mai 2021.

La CGT, ce sont avant tout des salariés ONERA qui s'engagent, des élus, des militants, à votre écoute pour porter des revendications dans l'intérêt de tout le personnel. En 2021, je me syndique à la CGT !

Adhérez à la CGT et portez-y vos revendications, les NAO Salaires et Temps de Travail, c'est maintenant !

La CGT, c'est vous, c'est nous !

Vos Contacts ONERA :	Délégués Syndicaux CGT	Téléphone*
DSC ONERA	Bernard TANGUY	05.62.25.26.13
DSC ONERA adjoint	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Châtillon	Jean-Michel ASTIER	01.46.73.37.29
DS Meudon	Marie-Claire MERIENNE	01.46.23.51.47
DS Palaiseau DS Ile-de-France	Arnaud RISTORI Julien LE_GOUET	01.80.38.60.39 01.80.38.64.17
DS Salon de Provence	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Fauga-Mauzac	Philippe SIRGANT	05.62.25.63.24
DS Lille	DSC ONERA adjoint	01.80.38.60.39
DS Modane	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Toulouse	Franck MOREL	05.62.25.26.58

* contact mail DSC : cgt-central@onera.fr ou prenom.NOM@onera.fr

Site Web CGT : <http://onera.reference-syndicale.fr/>

Contact : cgt-central@onera.fr